

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES

Département des Études romanes



Coopération culturelle en Europe

Mémoire de master

La filière d'administration économique et sociale franco-tchèque

Directrice du mémoire : Mgr. Aurélie Dubois

Auteure : Bc. Eva Adámková

Olomouc 2011

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 20 juin 2011

.....

Signature

Remerciement

Je voudrais remercier Mgr. Aurélie Dubois, directrice de mon mémoire, pour son aide et sa disponibilité pendant la création du mémoire.

Table des matières

Table des matières	4
Introduction.....	6
1 Introduction à la culture et son rôle en Europe	7
1.1 Définition de la culture.....	7
1.2 Rôle de la culture et la diversité culturelle en Europe	8
1.3 Secteur culturel et créatif	10
2 Politique culturelle en Europe.....	13
2.1 Définition de la politique culturelle	13
2.2 Politique culturelle européenne.....	14
2.3 Politique communautaire de la culture.....	15
2.3.1 Objectifs de la politique communautaire de la culture	16
2.3.2 Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation.....	17
2.3.3 Financement de la culture.....	18
3 Coopération culturelle en Europe	20
3.1 Soutien de l'Union Européen à la coopération culturelle	22
3.1.1 Années Européennes	22
3.2 Programmes communautaires	24
3.2.1 Programme Culture	24
3.2.1.1 Capitales Européens de la Culture.....	27
3.2.2 Programme Media	29
3.2.3 Education et formation	29
3.2.4 Jeunesse en Action	30
3.2.5 Coopération décentralisé enter les villes – jumelages.....	31
3.3 Culture dans les fonds structurels	34

3.4 Mécanismes financiers de l'Espace économique européen et de la Norvège	35
4 Coopération culturelle franco-tchèque.....	36
4.1 Représentation du français en République tchèque	38
4.2 Représentation de la culture tchèque en France	40
4.3 Coopération décentralisée franco – tchèque	41
5 Participation de la région de Vsetín à la coopération culturelle européenne et internationale	42
5.1 Présentation de la région de Vsetín.....	43
5.1.1 Valachie morave - région ethnographique	44
5.1.2 La ville de Vsetín.....	47
5.2 Evénements culturels avec la participation internationale et projets culturels	49
5.2.1 Festival folklorique international Vsetínský Krpec.....	49
5.2.2 Festival folklorique international Liptálské Slavnosti (Célébrations de Liptál) .	50
5.3 Projets culturels.....	52
5.3.1 Projet artistique de la coopération européenne – Programme Culture	52
5.3.2 Projet culturel avec une subvention norvégienne	56
Conclusion	57
Sources.....	59
Bibliographie.....	59
Sources Multimédia	59
Sites Internet.....	61
Résumé en tchèque	62
ANOTACE	63

Introduction

Pendant mon stage au sein du Centre Culturel de Ploërmel en Bretagne, j'ai gagné des expériences dans le domaine de la gestion et la diffusion des événements culturels avec l'orientation vers la musique traditionnelle. Ainsi, j'ai fait connaissance d'un projet culturel de coopération artistique avec soutien de l'Union européenne (dans le cadre du programme Leader+) qui a connu un grand succès. Après le stage, j'ai obtenue une proposition de participer à un nouveau projet culturel de la coopération européenne en tant que coordinatrice du projet pour la République tchèque. Originaire de la région où les traditions et la musique populaires sont très forts, j'ai commencé à m'intéresser à la problématique des projets culturels.

Au début, je me suis posée plusieurs questions - pourquoi les Etats soutiennent les échanges culturels ? De quelle manière l'Union européenne soutient la culture et quels sont ses attentes ? Quel est le rapport des projets culturels ? Quelle est la politique de la culture en Europe ?

Dans mon mémoire, je me suis appuyée sur l'analyse des différents documents de l'Union Européenne, notamment la Commission européenne. Le texte du mémoire est divisé en cinq parties. Premièrement, le texte définit la culture et le secteur culturel et créatif en tant que l'important secteur économique. La deuxième partie va traiter le développement de la politique culturelle et ses objectifs, ainsi que le budget alloué à la culture. La troisième partie explique l'évolution de la coopération culturelle en Europe. Ensuite, le mémoire présente les différents programmes et initiatives de l'UE pour aider à des actions culturelles. Dans la quatrième partie, on découvrira la coopération culturelle franco-tchèque. A la fin, on mentionnera des exemples concrets de la coopération culturelle dans la région de la ville de Vsetín.

Le texte suivant est basé sur la littérature française et tchèque. Dans la majorité, il s'agit des documents de l'Union européenne et des sources Internet, parce que la littérature s'intéressant à la politique culturelle européenne est encore très réduite.

1 Introduction à la culture et son rôle en Europe

1.1 Définition de la culture

« La culture est au cœur de la civilisation et du développement humain. Elle nous fait espérer et rêver, elle stimule nos sens et nous offre de nouvelles manières de regarder la réalité. Elle crée des ponts entre les peuples, en suscitant le dialogue et en provoquant les passions d'une manière qui unit plutôt qu'elle ne divise. La culture devrait être considérée comme un ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, qui caractérisent une société et un groupe social. Elle englobe la littérature et les arts ainsi que les modes de vie, les systèmes de valeurs, les traditions et les convictions. »¹ C'est la définition de la culture qui présente la Commission européenne dans son Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation.

Généralement, le concept de la culture est assez difficile à définir. L'étymologie du mot « culture », issue du mot latin « colere » (qui signifie habiter, cultiver, ou honorer) suggère que la culture se réfère à l'activité humaine. Initialement utilisée en connexion avec l'agriculture (cultiver), la culture est aujourd'hui perçue plutôt dans son sens du patrimoine artistique, ou elle est un rattachement à des valeurs traditionnelles. Il existe, néanmoins, beaucoup plus de définitions.

L'UNESCO² définit la culture comme suit : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »³

¹ Communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, (2007)

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

³ Colbert, F., *Les éléments des politiques culturelles*, URL : < <http://www.gestiondesarts.com>. >

La Commission européenne a une définition de la culture très étendue: « La culture peut renvoyer aux beaux arts, ce qui inclut un ensemble d'œuvres d'art, de biens et de services culturels. Le mot « culture » a aussi une signification anthropologique. La culture est la base d'un monde symbolique de sens, de croyances, de valeurs et de traditions qui s'expriment dans le langage, l'art, la religion et les mythes. À ce titre, elle joue un rôle fondamental dans le développement humain et dans le tissu complexe des identités et des habitudes des individus et des communautés. »

L'UNESCO compte parmi le patrimoine culturel aussi les danses et les chants traditionnels, le savoir-faire, le métier, la cuisine, les diverses fêtes et carnavals et d'autres traditions de certaines régions, classées sous un titre du Patrimoine culturel immatériel.

Dans le contexte de la coopération culturelle, la culture n'est pas limitée par l'art et le patrimoine, mais son concept comprend aussi l'éducation, le sport et la jeunesse.

1.2 Rôle de la culture et la diversité culturelle en Europe

Si la définition du mot « culture » est assez polysémique, il est aussi difficile de donner une signification simple au rôle de la culture en Europe. Pourtant, suite à une analyse des différents documents de l'Union Européenne et de l'UNESCO, concernant aussi les documents des politiques nationales de la République tchèque et de la France, on peut constater que la culture a toujours occupé une place fondamentale en Europe. Même si elle n'était pas toujours traitée avec autant d'attention qu'il faudrait, la culture a été successivement prise en compte pendant le processus d'intégration européenne et de la création d'un espace européen commun. On peut aussi observer une certaine reconnaissance de l'importance du secteur culturel et son rapport à l'économie, pendant les quelques dernières années.

La culture joue un rôle important dans le développement humain. Elle représente notre histoire, notre patrimoine, renforce notre identité nationale et sens d'appartenance. Aujourd'hui, le monde se développe, dans beaucoup de sens, vers l'unification. Dans l'ensemble des informations, des échanges commerciaux et des programmes communs, l'identité nationale a commencé à disparaître. Et c'est bien la mission de la culture, qui reflète l'histoire et les coutumes des sociétés, de trouver un chemin commun.

Le Ministère de la culture de la République tchèque regarde la culture comme un secteur important de la vie économique, élément indispensable de l'innovation et de la créativité et un phénomène de la cohésion sociale et la coopération internationale. Le document fondamental de la Politique culturelle national de la République tchèque pour les années 2009 – 2014 reconnaît le rôle de la culture comme suit : La culture crée la richesse et en même temps aide à franchir les conséquences des différences sociales. La culture contribue à l'éducation, à la créativité, à l'assurance et la fierté du patrimoine régional, national et « transnational ». Elle aide à comprendre le monde intégral, c'est-à-dire le monde du passé, du présent et le monde du futur.

L'UE admet que la culture est un élément indispensable pour atteindre ses objectifs stratégiques, surtout en matière de prospérité, de solidarité et de sécurité, parce qu'elle est un important outil de l'intégration sociale et de la cohésion territoriale. La culture représente aussi un élément indispensable des relations internationales et un instrument de la politique étrangère des états.

De plus, la culture contribue au développement économique et social: « elle crée des emplois et favorise la croissance dans les villes et les régions, stimule l'innovation et libère la créativité. Elle possède une capacité tout aussi unique à élargir nos horizons et à nous donner un regard neuf sur nos propres vies et celles des autres.»⁴

L'UE n'est pas seulement une puissance commerciale ou un processus économique, elle est déjà largement perçue comme un projet social et culturel. « Avant même que l'Europe ne soit unie au plan économique ou conçue au niveau des intérêts économiques et des échanges, c'est la culture qui unissait tous les pays d'Europe. Les arts plastiques, la littérature, la musique et les arts visuels sont le ciment de l'Europe. En effet, les Européens partagent un héritage culturel commun, qui est le résultat de siècles de créativité, de flux migratoires et d'échanges. Ils goûtent et apprécient une grande **diversité culturelle** et linguistique, qui est source d'inspiration et a inspiré de nombreux pays à travers le monde.»⁵

⁴ Androulla Vassiliou, la commissaire responsable de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, URL : < http://ec.europa.eu/commission_2010-14/vassiliou/headlines/news/2010/10/20101008_fr.htm >

⁵ Communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, (2007), p.2

La richesse et la diversité culturelle est de plus en plus considérée comme un des grands atouts de l'Union européenne parce qu'elle représente la source de créativité, d'innovation et de prospérité, ce qui est indispensable dans un monde immatériel fondé sur la connaissance. L'Union européenne est fière de cette diversité de l'expression culturelle et elle s'est donné pour objectifs de la préserver et encourager et de la rendre accessible aux autres.

A l'échelle mondiale, le respect de la diversité culturelle et le dialogue interculturel sont devenus des défis majeurs pour un ordre mondial fondé sur la paix, la compréhension mutuelle et le respect de valeurs partagées.

1.3 Secteur culturel et créatif

Le secteur culturel et créatif joue un rôle économique et social important en Europe. Le cinéma, la musique, l'édition, mais aussi les media, les secteurs créatifs, ainsi que le tourisme culturel et le secteur des arts traditionnels, représentent une importante source de revenus et d'emplois. Ils proposent un emploi pour plus de sept millions de personnes. C'est un atout pour la croissance économique et pour la compétitivité de l'Europe, parce que la créativité constitue une source d'innovation sociale et technologique.

En 2000, lors du Sommet Européen de Lisbonne, les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Européenne, se sont mis d'accord sur un projet très ambitieux: « faire de l'Union Européenne, à l'horizon 2010, la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, à même de générer une croissance économique soutenable, des emplois plus nombreux et meilleurs, et plus de cohésion sociale. »⁶ Néanmoins, le rôle du secteur culturel et créatif dans ce contexte a resté largement ignoré. « Pour beaucoup, la fonction de la culture est « d'éclairer » ou de divertir, et son apport économique est considéré comme marginal, confiné au domaine de l'intervention publique. »⁷

⁶ *L'économie de la culture en Europe*, Kea Affairs, Bruxelles 2006

⁷ *L'économie de la culture en Europe*, 2006

La Stratégie de Lisbonne encourage de nouveaux investissements dans les industries culturelles qui, en promouvant l'innovation, sont considérées comme les industries phare de la nouvelle économie, en particulier dans la « société de la connaissance ».

Pour évaluer les impacts directs et indirects du secteur culturel en Europe, la Commission européenne a fait élaborer une étude « L'économie de la culture en Europe ».⁸ Cette étude montre comment la culture tire le développement économique et social, ainsi que l'innovation et la cohésion. Elle souligne à la fois la contribution directe (en termes de PIB, croissance et emploi) et la contribution indirecte (liens avec la créativité et l'innovation, liens avec le secteur des TIC⁹, développement et attractivité des régions) du secteur culturel et créatif à l'Agenda de Lisbonne.

En s'appuyant sur les résultats de l'étude, on peut constater que : « le secteur culturel et créatif est un secteur de croissance, qui se développe plus rapidement que le reste de l'économie. La même constatation s'applique à l'emploi culturel. Le secteur pourvoit en effet de nombreux emplois, divers et requérant souvent un haut niveau de qualification. Là encore le secteur présente de meilleures performances que le reste de l'économie. Le secteur tire aussi la croissance d'autres secteurs de l'économie européenne, et en particulier le secteur des NTIC¹⁰. »¹¹

Voilà quelques résultats en chiffres :

- Le chiffre d'affaires du secteur était de 654 milliards d'euros en 2003.
- Le secteur a contribué au PNB communautaire à hauteur de 2,6 % en 2003. (... ainsi que les activités immobilières contribuaient pour 2.1%, le secteur manufacturier alimentaire, des boissons et du tabac de 1.9%, l'industrie textile de 0.5% du PNB.)
- La valeur ajoutée du secteur a crû de 19,7 % de 1999 à 2003.
- En 2004, 5,8 millions de personnes au moins étaient employées dans le secteur, soit 3,1 % des emplois totaux en Europe.

⁸ Commission européenne a confié la réalisation de cette étude à KEA European Affairs, qui a travaillé de concert avec Media Group (Turku School of Economics) et MKW Wirtschaftsforschung GmbH, en 2006

⁹ TIC - Le secteur des technologies de l'information et des communications

¹⁰ NTIC - Nouvelles technologies de l'information et de la communication

¹¹ *L'économie de la culture en Europe*, 2006

La contribution du secteur culturel et créatif à l'économie européenne n'est pas limitée à son impact direct et quantifiable. Le secteur est aussi un catalyseur de performances pour d'autres secteurs non culturels, contribuant par-là indirectement à l'activité économique, en particulier dans le secteur des NTIC, ainsi qu'au développement local.

La culture peut avoir une influence positive sur le secteur créatif (tel que la mode, l'architecture, le design) pour lequel elle représente une source d'inspiration. De plus, la culture permet d'aider les villes et les régions à attirer les investissements et les talents créatifs. Pour réussir, elles doivent proposer une offre culturelle diversifiée, une qualité de vie et un cadre de vie dynamique et attractif.

Enfin, la culture représente aussi une force motrice pour le développement du tourisme, un des secteurs économiques les plus performants en Europe. Les événements culturels, les traditions et le patrimoine sont un facteur essentiel pour augmenter l'attractivité locale et régionale et promouvoir le tourisme culturel et donc le développement de la région.

Ce potentiel du secteur culturel et créatif est particulièrement important. Une stratégie spécifique est donc requise pour libérer ce potentiel et pour en tirer un profit. « Récemment des stratégies nationales ont témoigné d'un intérêt considérable en faveur d'une intégration plus étroite des politiques culturelle et économique. Néanmoins, les efforts de coordination demeurent trop peu nombreux et le secteur reste marginalisé d'un point de vue politique, en particulier au niveau européen. »¹² L'étude propose donc de créer un espace européen commun qui stimule la créativité, pour la réalisation d'une Europe créative et performante.

Le développement de la politique culturelle de l'UE qui doit assurer ces objectifs est le thème du chapitre suivant.

¹² *L'économie de la culture en Europe*, 2006

2 Politique culturelle en Europe

2.1 Définition de la politique culturelle

Dans le sens le plus général, la politique culturelle signifie l'ensemble des règles et des mesures par lesquelles une institution responsable du développement de la culture ou gérant certain segment culturel réalise sa stratégie. Ses actions se développent en conformité avec des intentions d'un état national qui est une institution décisionnelle dans le domaine d'un développement culturel.

L'UNESCO donne de la politique culturelle la définition suivante : L'ensemble des usages et de l'action ou absence d'action pratiqués consciemment et délibérément, dans une société, destinés à satisfaire certains besoins culturels par l'utilisation optimale de toutes les ressources matérielles et humaines se trouvant à la disposition de cette société à un moment donné.

Ainsi, la politique culturelle peut être considérée comme un instrument utilisé par un pouvoir public pour valoriser et pour protéger les droits fondamentaux d'une société, ses systèmes de valeurs, ses traditions et ses croyances. C'est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité.

Il s'agit de l'ensemble d'aide à la culture, le subventionnement à des actions culturelles, le soutien du cinéma, du théâtre, des écoles de musique, galeries, musées, protection du patrimoine. L'un des aspects de la politique culturelle représente aussi la présentation de la culture nationale dans les relations internationales.

D'après François Colbert, il convient de faire la distinction entre une politique culturelle et une politique des arts et du patrimoine. « La politique culturelle est plus globale; elle vise large. Elle comprend toute une série de politiques sectorielles portant notamment sur la langue, l'enseignement de l'histoire, la protection du patrimoine, l'intégration des immigrants, etc. »¹³

¹³ Colbert, F., *Les éléments des politiques culturelles*, URL : < <http://www.gestiondesarts.com>. >

2.2 Politique culturelle européenne

Les politiques culturelles en Europe diffèrent d'un pays à l'autre, parce qu'il existe différents types de structures administratives : des États fédéraux en Allemagne, en Autriche ou en Belgique, des États centralisés au Portugal, au Luxembourg et en Grèce, des États décentralisés en Espagne, en Italie, en Suède et en France et des États ayant délégué leurs compétences à des organismes quasi-autonomes au Royaume-Uni, au Danemark, aux Pays-Bas et en Finlande.

« Les différentes études sur les politiques culturelles nationales mettent en évidence la variété des problématiques actuelles dans chaque pays. Si on veut considérer la politique culturelle européenne comme un prolongement des politiques nationales, on comprend que l'harmonisation est rendue difficile par ces différences. Il est donc essentiel de souligner que la coordination des politiques nationales ne peut se faire que dans le respect des cultures nationales. Pour les initiatives d'envergure européenne, il faut préserver l'identité culturelle pour permettre les échanges interculturels et donc envisager une politique à un niveau plus global.

Dans cette perspective, une politique culturelle européenne cohérente passe donc nécessairement par un travail de compréhension d'identités culturelles locales et des traditions nationales de politique culturelle. »¹⁴

L'UE ne prévoit pas d'harmonisation des dispositions législative et réglementaire des États membres ce qui a empêché la création d'Institutions culturelles européennes. Des actions communautaires dans le domaine culturel doit respecter le principe de subsidiarité. Conformément à ce principe, l'Union n'intervient que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être atteints de façon suffisante par les États membres.

En réalité, la compétence est restée aux États membres, l'action de la Communauté Européenne ne concernait que les programmes spécifiques. Les actions dans le secteur de la culture doivent prendre la forme de politiques de coopération et d'accords de partenariats entre États membres.

¹⁴ Bokobza, A. : *Politiques culturelles en Europe et politique européenne de la culture*, 2005

2.3 Politique communautaire de la culture

Tout au début, l'Union européenne était orientée vers l'économie et le commerce. Le secteur de la culture et la coopération culturelle n'était pas pris en compte et l'UE ne possédait pas de compétence dans le domaine de la culture. Ce n'est donc que très progressivement que la politique culturelle était formée.

La politique de la culture trouve ses bases juridiques dans le traité de Maastricht de 1992 qui a permis à l'Union européenne, pour la première fois, de mener des actions culturelles, notamment à travers le Programme Culture, pour la sauvegarde, la diffusion et le développement de la culture en Europe (le programme sera expliqué dans le chapitre suivant). Cela signifie que la dimension de la culture a été officiellement reconnue dans l'intégration européenne. L'article 151 du traité prévoit :

« La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. »

« L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action.... »

« La Communauté et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture, et en particulier avec le Conseil de l'Europe. »

« La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures. »¹⁵

C'est la mission de la Commission européenne, l'organe exécutif de l'UE, qui veille à ce que la promotion de la culture et de la diversité culturelle soit prise en considération lors de l'élaboration des décisions ou des propositions réglementaires et financières.

¹⁵ Communication de la Commission au Parlement européen relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, 2007

L'engagement de la Communauté Européenne dans le domaine culturel est souvent qualifié comme une « politique culturelle européenne », bien que ce terme ne figure pas dans les textes officiels. L'idée d'une « politique culturelle européenne » implique l'existence d'une « culture européenne ». Les autorités européennes, néanmoins, ne tiennent pas à unir nos diverses cultures nationales. Les actions communautaires doivent mener à la création d'un espace culturel commun où la coopération des divers agents culturel est encouragée et le dialogue interculturel soutenu.

2.3.1 Objectifs de la politique communautaire de la culture

Des objectifs de la politique culturelle de l'Union européenne est de promouvoir une diversité culturelle européenne et de préserver son patrimoine riche et unique, d'encourager une mobilité transfrontalière des ressources humaines dans le secteur de la culture, de faciliter une circulation des œuvres des artistes et de gérer un dialogue culturel.

Précisément, l'action communautaire en faveur de la culture poursuit les objectifs suivants :

- encourager la création artistique et littéraire dans sa diversité et contribuer au développement économique de ces secteurs ;
- conserver et sauvegarder le patrimoine culturel, d'importance européenne ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté européenne, dans le respect de la diversité des traditions et cultures nationales et régionales ;
- faciliter l'accès du citoyen européen à la culture, en tant que facteur d'intégration sociale : danse, opéra, peinture, sculpture, photographie, architecture, patrimoine mobilier et immobilier, audiovisuel (télévision, multimédia, édition électronique...) ;
- soutenir les échanges culturels non commerciaux ;
- exploiter le potentiel d'emploi du secteur culturel ;
- promouvoir la diversité culturelle des pays de l'Union ;
- contribuer au rayonnement de la culture européenne dans le monde ;
- mettre en avant la coopération culturelle avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

La politique culturelle ne peut pas être traitée de manière isolée. Au contraire, elle a un lien étroit avec les autres politiques européennes parce que la majorité des actions européennes comporte une dimension culturelle. Ce sont les politiques de l'environnement, du tourisme, de la recherche et la politique de l'emploi ou la politique de la formation qui ont également des effets importants sur la culture.

2.3.2 Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

Le programme, ou bien la politique concernant la culture est une « Agenda européen de la culture » qui tient compte de la réalité de la mondialisation en cours. Cet agenda a été proposé par la Commission européenne en mai 2007 et approuvé par le secteur culturel lors du forum de Lisbonne de septembre 2007, puis par le Conseil européen dans ses conclusions de décembre 2007.

L'agenda européen de la culture est axé sur trois grands objectifs communs:

- la promotion de la diversité culturelle et le dialogue interculturel,
- la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité (le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi) et
- la culture en tant qu'élément essentiel des relations internationales.

Ces objectifs devront guider l'action future de l'UE et chaque acteur sera invité à y contribuer, dans le plein respect du principe de subsidiarité. Comme l'agenda spécifie :

- pour les États membres et leurs régions, cela signifie renforcer leurs politiques dans ces domaines en se référant aux objectifs communs, s'efforcer de mener des activités conjointes, et explorer les possibilités offertes par les financements communautaires;
- pour les parties prenantes du secteur culturel, par exemple les organisations professionnelles, les institutions culturelles, les organisations non gouvernementales, les fondations etc., cela signifie poursuivre un dialogue étroit avec les institutions de l'UE, soutenir le développement de nouvelles politiques et actions de l'Union et intensifier le dialogue entre elles;

- pour la Commission, cela signifie mobiliser ses politiques et programmes de soutien en interne et en externe, ainsi qu'un rôle renforcé d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de dialogue avec l'ensemble des acteurs;

Pour l'ensemble des acteurs, cela signifie un nouveau sens de partenariat, parce que les contacts mutuels ne sont pas aussi forts que dans les autres domaines d'intérêt européen.

Pour mettre en œuvre cet agenda de la culture, l'Europe doit s'appuyer sur un partenariat solide entre tous les acteurs. L'un de points majeurs de cet agenda est le mis en place des nouvelles méthodes de travail notamment la Méthode ouverte de coordination (Open Method of Communication) dans un esprit de partenariat, pour renforcer la coopération entre les Etats membres. Cette coopération doit mener à un véritable «espace culturel européen ».

2.3.3 Financement de la culture

Le Budget global de l'UE pour la période 2007 – 2013 est presque 976 milliards d'euros. L'UE soutient des actions culturelles sous une forme de subventions accordées dans le cadre des programmes pluriannuels. Certains programmes sont spécifiquement culturels (Culture et Media), mais les projets culturels peuvent bénéficier de financement des autres programmes qui ont des incidences dans le domaine culturel. Ainsi, une part des fonds structurels est consacrée aux actions culturelles. Selon une estimation du Sénat, la part des fonds structurels consacrée aux actions culturelles serait de l'ordre de 400 millions d'euros par an.

Budget des programmes soutenant les actions culturelles (2007 – 2013):

Culture 2007 : 400 millions EUR

Media 2007 : 755 mil. EUR

Europe pour les citoyens : 215 mil. EUR

Jeunesse en action : 885 mil. EUR

Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : 6 970 mil. EUR

Pour la période 2007-2013, 348 milliards d'euros devraient être attribués à la politique régionale, dont 278 pour les Fonds structurels et 70 pour le Fond de cohésion. La politique régionale de l'Union représente le deuxième poste des dépenses communautaires après la politique agricole commune. Les fonds pour la politique régionale représentent plus de 80 % des dépenses de l'Union en matières culturelles.

Le programme Culture (2007 - 2013) dispose d'un budget total de 400 millions d'euros, soit plus que celui de son prédécesseur « Culture 2000 », qui avait un budget global de 300 millions d'euros (soit 0,03% du budget de l'Union). On peut voir une certaine évolution en reconnaissance de l'importance du secteur culturel. En même temps, il existe toujours un paradoxe entre une certaine volonté de promouvoir la culture et la faiblesse des ressources allouées.

En octobre 2010, Culture Action Europe (la plateforme politique pour les arts et la culture) a lancé une nouvelle campagne « We are more ». Cette campagne est prévue jusqu'en 2013 et elle a pour but le renforcement du soutien de la culture au travers du Programme Culture et la politique de cohésion. Cette campagne vise à mobiliser tous ceux qui s'intéressent à la culture, en appelant les responsables politiques à améliorer la reconnaissance du rôle des arts et de la culture dans l'évolution de nos sociétés, par un soutien explicite à la culture lors des futures négociations relatives au prochain budget de l'UE (2014 – 2020). L'objectif est d'accroître le soutien aux activités culturelles et de stimuler la participation et l'enthousiasme des citoyens pour les arts au cours des dix prochaines années, aux niveaux local, régional et national et européen.

3 Coopération culturelle en Europe

La coopération culturelle en Europe n'est pas une privilégée de l'UE. Avant le développement du dialogue interculturel dans l'espace des Communautés européennes, la coopération culturelle était déjà établie par des organisations internationales créées après la seconde guerre mondiale, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU). La période d'après-guerre se caractérisait par la recherche d'un nouvel ordre mondial pour lequel il était nécessaire de définir de nouveaux piliers de la coopération internationale. En même temps, il fallait préciser le rôle de la culture dans les relations internationales.

Même si la dimension de la culture a été déjà prise en compte dans la Charte de l'ONU (le document d'établissement de l'organisation), pour atteindre les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité par la coopération des nations du monde, il était nécessaire de créer une nouvelle organisation explicitement culturelle. Pour cette raison, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO) a été fondé en 1946.

Dans le préambule de la Convention créant cette organisation¹⁶, les gouvernements des États parties, au nom de leurs peuples, déclarent : « Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ; que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ; que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ; que, **la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation** de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix... ; qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette **paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.** »

¹⁶ Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, adoptée à Londres le 16 novembre 1945

Pour ces motifs, les États signataires de cette Convention, ont décidé « d'assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives. »

La coopération culturelle dans le cadre de l'Unesco a largement influencé le développement de la coopération européenne et internationale. Ses principes ont inspiré le fonctionnement de l'UE et la création de la Commission européenne. De plus, l'Union et le Conseil de l'Europe sont aujourd'hui les partenaires égaux de l'Unesco et profitent de la coopération mutuelle.

L'Union européenne et ses Etats membres sont les signataires des plusieurs documents de l'Unesco qui ont largement influencé le développement de la coopération culturelle en Europe. En tant que partie à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (2005), par exemple, l'UE s'est engagée à renouveler et à renforcer le rôle culturel de l'Europe dans le cadre de ses relations internationales, et à faire de la dimension culturelle un élément central de ses rapports avec les pays et régions partenaires.

On peut citer aussi la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (Paris, 2003), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972), et la Convention universelle sur le droit d'auteur (Paris 1971).

Un autre pilier des actions de la coopération culturelle en Europe est la Convention culturelle européenne, rédigée en 1954 à Paris dans le cadre du Conseil de l'Europe et signée par tous les Etats membres de l'Union européenne. Cette convention promeut une politique d'action commune visant à sauvegarder la culture européenne et à en encourager le développement. Ses membres s'engagent ainsi à favoriser l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des Etats signataires de la Convention et de leur civilisation commune.

Les programmes concrets pour l'épanouissement de la culture et les moyens du soutien des actions culturels par l'UE sont le sujet du chapitre suivant.

3.1 Soutien de l'Union Européen à la coopération culturelle

Conformément aux objectifs de l'Agenda de la culture, l'UE contribue à la promotion des activités culturelles en Europe et encourage la coopération entre les acteurs du secteur culturel par l'intermédiaire de ses politiques et de ses programmes. L'une des actions principales de l'UE dans le domaine de la culture est le soutien financier à travers des programmes communautaires ainsi que des fonds structurels.

L'Union encourage la coopération culturelle afin de créer un espace culturel commun, de développer la création artistique et littéraire, la connaissance de l'histoire et des cultures européennes, leur diffusion internationale, la mise en valeur du patrimoine d'importance européenne ainsi que le dialogue interculturel et l'intégration sociale.

Pour ce faire, l'Union européenne a mis en place un programme spécialement consacré au financement des activités culturelles en Europe: le programme Culture. Toutefois, il existe de nombreuses actions spécifiques financées par d'autres programmes communautaires, notamment le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le Programme « Jeunesse en action » pour les jeunes, le Programme « L'Europe pour les citoyens » et le Programme MEDIA dans le secteur audiovisuel. Le financement des projets culturels est également possible au titre des Fonds structurels, qui sont gérés à l'échelle nationale.

3.1.1 Années Européennes

Ensuite, la dimension de la culture est également soutenue par une campagne de sensibilisation, qui est menée chaque année sous un thème spécifique au niveau européen. Cette campagne, appelée « Année européenne », vise à créer le dialogue avec les citoyens européens afin de faire évoluer les mentalités et les comportements.

Depuis 1983, l'UE choisit chaque année un thème d'action, afin d'attirer l'attention des gouvernements nationaux sur cette question. L'année 2008, par exemple, a été proclamée « **L'année européenne du dialogue multiculturel** », qui avait pour but de promouvoir la communication interculturelle à l'école, sur le lieu de travail et dans les activités de sport et de loisir. Une attention particulière a été accordée à la dimension multilingue de ce dialogue.

L'année européenne du dialogue interculturel reconnaît que la grande diversité culturelle de l'Europe représente un avantage unique. Elle encourage tous les citoyens européens à explorer les avantages du patrimoine culturel et à s'ouvrir sur les différentes traditions culturelles. Parmi ses objectifs principaux était : Mieux se comprendre et vivre ensemble, explorer les avantages de la diversité culturelle et de la participation civique aux affaires européennes et renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe

L'année du dialogue interculturel s'inscrit également dans le nouvel agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation. Une enveloppe de 10 millions d'euros a été allouée à cette campagne pour soutenir les projets suivants :

- des actions à l'échelle européenne ;
- des actions au niveau national, dans chaque État membre de l'UE
- et des actions de soutien (campagne d'information présentant les objectifs de l'Année européenne).

2009 : Année de la créativité et de l'innovation par l'éducation et la culture

L'année suivante avait également un rapport avec un secteur culturel. Les actions dans le cadre de l'Année de la créativité et de l'innovation par l'éducation et la culture devaient promouvoir les capacités de créativité et d'innovation en tant que compétences clés pour tous grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Le défi consistait à instaurer un environnement propice à toutes les formes de créativité et d'innovation, qu'elles soient artistiques, culturelles, sociales ou technologiques, et à favoriser l'utilisation pratique des connaissances et des idées.



3.2 Programmes communautaires

Comme mentionné plus haut, l'outil principal du soutien financier à des actions culturelles sont les programmes communautaires. Il s'agit des programmes pluriannuels, financés par les moyens communautaires, qui visent à encourager la coopération des agents culturels. Gestion des programmes ainsi que des appels à propositions est dans la régie de la Commission européenne.

Les premières actions expérimentales menées par la Commission ont été suivies, entre 1996 – 1999, par trois programmes sectoriels couvrant les arts vivants, plastiques ou visuels, le patrimoine et le livre (Kaléidoscope, Raphaël et Ariane). Entre 1990 et 2000, plus de 12.000 opérateurs ont été associés aux 2500 projets culturels soutenus par l'Union.

Pour la période 2000 – 2006, c'était le Programme Culture 2000. Ce programme poursuivait des objectifs très vastes, ayant trait à la promotion et à l'épanouissement de la culture, de la diversité culturelle et de la créativité ou encore au rôle de la culture pour atteindre des objectifs socio-économiques. Les activités soutenues par ce programme incluaient festivals, expositions, nouvelles productions, tournées, traductions et conférences. Ce Programme prévoyait pour la première fois des subventions en faveur de projets de coopération culturelle relevant de tous les domaines artistiques et culturels.

Les financements européens en matière culturelle ne se limitent pas au seul programme Culture. En effet, de nombreux autres programmes prennent en compte le caractère transversal de la culture et finance donc des projets culturels qui participent aux objectifs de leur politique spécifique.

3.2.1 Programme Culture

Le Programme Culture est un principal instrument de soutien à la coopération culturelle transfrontalière en Europe. L'actuel Programme a été adopté en décembre 2006¹⁷ et reprend les principales lignes d'actions de l'ancien programme « Culture 2000 ». Il porte sur toutes les activités culturelles non audiovisuelles.

¹⁷ Établi pour la période 2007-2013 par la décision n° 1855/2006/CE du Parlement européen/du Conseil du 12 décembre 2006, et publié dans le Journal Officiel de l'UE n° L 372 du 27 décembre 2006.



Ce programme a pour objectif de mettre en valeur un espace culturel commun fondé sur un héritage culturel collectif et la promotion de la diversité culturelle, en favorisant la coopération entre les acteurs culturels des Etats participant au programme, en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne. Cet objectif se reflète dans les trois objectifs spécifiques :

- promouvoir la mobilité transnationale des acteurs de la culture;
- encourager la circulation transnationale des œuvres artistiques et culturels;
- favoriser le dialogue interculturel en Europe.

Ce programme a été créé pour favoriser la coopération entre les acteurs culturels (créateurs, promoteurs, diffuseurs, réseaux, institutions culturelles) afin de connaître et de faire connaître la culture européenne, de soutenir la création et la diffusion d'œuvres culturelles, de faciliter la mobilité des artistes et de mettre en valeur la diversité culturelle afin de faire émerger une citoyenneté européenne.

Les activités soutenues par le Programme sont de trois ordres, chacun faisant l'objet d'un volet spécifique :

1^{er} volet : soutien aux actions culturelles (environ 77 % du budget)

- Projets pluriannuels de coopération: 6 partenaires de 6 pays, Durée : 3 – 5 ans
- Actions de coopération : 3 partenaires de 3 pays – Durée : jusqu'à 2 ans
- Projets de traduction littéraire – Durée : jusqu'à 2 ans
- Projets de coopération avec des pays tiers – Durée : 2 ans au maximum
- Soutien aux festivals culturels européens
- Actions spéciales : remise de Prix culturels (architecture contemporaine, patrimoine culturel, musique populaire et littérature contemporaine), Capitales européennes de la Culture, etc.

2^e volet : soutien aux organismes et réseaux culturels européens (environ 10 % du budget)

3^e volet : soutien aux activités optimisant l'impact des projets, à la collecte de statistiques, aux études sur la coopération et sur le développement en matière culturelle (environ 5 % du budget)

Le programme Culture soutient les projets internationaux de tous les domaines artistiques (peinture, spectacle vivant, littérature, musique), patrimoine culturel inclus. La seule exception est le domaine audiovisuel, pour lequel il existe un programme MEDIA. En général, il s'agit des projets qui promeuvent la mobilité des artistes, notamment des jeunes professionnels, la circulation des œuvres, l'accès des jeunes à la culture, l'accès à notre patrimoine culturel commun, les synergies avec l'enseignement et la formation, la numérisation, ainsi que la créativité et l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies. Il s'agit en même temps des spectacles et des exhibitions de la coopération européenne, des actions culturelles soutenant le dialogue interculturel entre les états participant au programme. Plusieurs projets concernent aussi l'égalité des chances ou le changement climatique.

Le Programme Culture est ouvert à tous les Etats membres de l'Union européenne (27 pays), aux pays membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) et aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et la Serbie et Monténégro. Le programme est également ouvert aux pays tiers ayant conclu avec la Communauté des accords d'association ou de coopération qui comprennent des clauses culturelles.

La sélection des projets donne priorité aux actions qui contribuent à la coopération transnationale, à la circulation des œuvres et des produits artistiques et culturels, à la mobilité des personnes travaillant dans le secteur culturel et au dialogue interculturel.

Dans la plupart des cas, la sélection des projets se fait sur appels à propositions annuels publiés par la Direction générale de l'Education et la Culture de la Commission européenne et gérés par l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

Le soutien financier qui propose le programme Culture est limité à 50% des coûts éligibles. Le montant pour le projet par an est dépendant du volet de programme. Toutefois, certains pays participant au programme proposent un fond supplémentaire pour soutenir les projets réussis.

Le programme Culture soutient également des organismes actifs dans le domaine culturel et donne une visibilité à de grandes réalisations culturelles européennes à travers les **prix européens** dans le domaine de l'architecture, du patrimoine culturel et de la musique ainsi que **les capitales européennes de la culture**.

3.2.1.1 Capitales Européens de la Culture

Le programme Capitale européenne de la culture a été lancé en 1985, par le Conseil des ministres de l'Union européenne, sur la proposition de Melina Mercouri, Ministre de la culture de la République hellénique. Ce programme vise à mettre en évidence la grande diversité de la culture européenne. Conçue pour « contribuer au rapprochement des peuples européens », cette initiative est devenue l'un des événements culturels les plus prestigieux et les plus en vue en Europe. Le programme devait s'achever en 2004, mais il a rencontré un tel succès qu'il a été renouvelé pour 15 années supplémentaires.

Tous les ans, une ou deux villes sont choisies comme capitales européennes de la culture, ce qui leur donne, à part d'une publicité, droit à une aide financière au titre du programme Culture¹⁸. Ces fonds financent des expositions et des manifestations mettant en lumière le patrimoine culturel de la ville et de sa région, ainsi que toute une série de représentations, concerts et autres spectacles réunissant des artistes venus de tous les pays de l'UE. L'expérience montre que le programme a eu des incidences à long terme sur le développement de la culture et du tourisme dans les villes choisies.

À l'origine, la ville puis la capitale de la culture était choisie pour son histoire et pour la capacité du soutien financier et infrastructurel du projet européen. Après une nouvelle étude de 2004 l'attribution de ce titre doit servir d'impulsion pour le développement culturel dans la ville.

À partir de 2011, deux villes de deux pays différents sont désignées Capitales européennes de la culture pour une année. La procédure de sélection commence environ six ans à l'avance même si l'ordre des États membres qui pourront accueillir l'événement est fixé avant cela.

¹⁸ Les Capitales européennes de la culture sont financées par le programme Culture à hauteur de 1,5 millions d'euros par Capitales depuis 2007.

En France, plusieurs villes ont déjà porté le titre de ville ou de capitale européenne de la culture. Paris en 1989, Avignon en 2000 et Lille en 2004. La France sera de nouveau à l'honneur en 2013. En effet la France et la Slovaquie organiseront conjointement cette manifestation. Les villes candidates pour la France pour 2013 étaient Marseille, Lyon et Toulouse.

En ce qui concerne la République tchèque, la première ville ayant gagné le titre de la capitale européenne de la culture a été, naturellement, Prague en 2000. Les villes candidates pour l'année 2015 étaient Plzeň, Ostrava et Hradec Králové. En automne 2010 le jury a choisi Plzeň.

Les capitales de la culture choisies pour les années suivantes :

2011 : Turku (Finlande) et Tallinn (Estonie)

2012 : Guimarães (Portugal) et Maribor (Slovénie)

2013 : Marseille (France) et Kosice (Slovaquie)

2014 : Umeå (Suède) et Riga (Lettonie)

2015 : Plzeň (République tchèque) et Mont (Belgique)



3.2.2 Programme Media

Dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, le soutien est distribué par l'intermédiaire du programme Media, qui existe depuis 1991. Le programme pour la période actuelle (2007 – 2013) a été adopté en novembre 2006. Il apporte un soutien à l'industrie audiovisuelle afin de renforcer la compétitivité de ce secteur et de combler le déficit de productions européennes face à l'offre américaine (72 % des entrées en Europe). Les projets financés à travers ce programme favorisent la formation des professionnels de l'industrie audiovisuelle, la production et le processus de création, la distribution et diffusion de ces films ou programmes.



Le programme a pour objectif aussi la création de réseaux de coopération entre organismes européens de formation à l'audiovisuel, la mise en réseau des salles de cinéma et des distributeurs européens, création et protection du patrimoine cinématographique et la coopération entre festivals audiovisuels en Europe.

Ce programme est géré conjointement par la Direction Générale Education et Culture sous l'autorité de la Commissaire Androulla Vassiliou et par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

Culture et Média sont spécifiques à la culture mais d'autres programmes ont aussi des incidences dans le domaine culturel.

3.2.3 Education et formation

Même si l'éducation et les politiques d'emploi font parties des compétences nationales, l'Union européenne essaie de répondre aux attentes des jeunes concernant la mobilité et l'adaptabilité, qui sont indispensables sur le marché du travail. L'Union européen considère l'éducation et la formation comme un élément important de la coopération dans des domaines culturels, c'est pourquoi elle a mis en place des actions incitatives dans le cadre du **Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** (EFTLV).¹⁹

¹⁹ LLP – Lifelong Learning Programme

Ce programme permet aux personnes, à tous les stades de leur vie, de participer à des expériences d'apprentissage et contribue à développer le secteur de l'éducation et de la formation en Europe.

Ce programme phare se décline en quatre sous-programmes qui financent des projets à différents niveaux de l'éducation et de la formation :

1. Comenius (pour l'enseignement scolaire)
2. Erasmus (pour l'enseignement supérieur)
3. Leonardo da Vinci (pour l'enseignement et la formation professionnels)
4. Grundtvig (pour l'éducation des adultes)

D'autres projets sont financés au titre du Programme transversal, dans des domaines qui se rapportent à tous les niveaux de l'éducation, notamment l'apprentissage des langues, les TIC, la coopération et l'innovation dans les politiques d'éducation et de formation et la valorisation et diffusion des résultats des projets. Le programme comprend aussi des actions Jean Monnet qui stimulent l'enseignement, la réflexion et le débat sur l'intégration européenne, impliquant des établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

Doté d'un budget de presque sept milliards d'euros pour la période 2007-2013, le programme finance une série d'actions comprenant des échanges, des visites d'étude et des activités de mise en réseau. Il finance en outre la coopération entre établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Le programme s'adresse non seulement aux étudiants mais aussi aux professeurs et employés d'entreprise qui souhaitent enseigner à l'étranger, ainsi qu'au personnel universitaire désireux de bénéficier d'une formation à l'étranger. Les séjours à l'étranger et des expériences multiculturels permettent aux participants de mieux comprendre ce que signifie être un citoyen européen.

3.2.4 Jeunesse en Action

Le programme «Jeunesse en action» pour la période 2007-2013 a pour objectif de développer et de soutenir la coopération dans le domaine de la jeunesse dans l'Union européenne (UE). Il vise à encourager la participation des jeunes à la vie publique, notamment des plus défavorisés et des handicapés, ainsi que leur esprit d'initiative, d'entreprise et de créativité. Dans cette perspective, «Jeunesse en action» définit des objectifs généraux et spécifiques qui sont mis en œuvre à travers cinq actions.

Les objectifs généraux sont complémentaires aux activités de l'UE (formation, culture, sport ou emploi) et contribuent également au développement des politiques de l'UE (diversité culturelle, cohésion sociale, développement durable et lutte contre les discriminations). Ces objectifs généraux sont : Promouvoir la citoyenneté active des jeunes, Développer la solidarité des jeunes, Favoriser la compréhension mutuelle des jeunes de différents pays, Améliorer la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse, Favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Il est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans dans les États membres et dans des pays tiers.

3.2.5 Coopération décentralisée entre les villes – jumelages

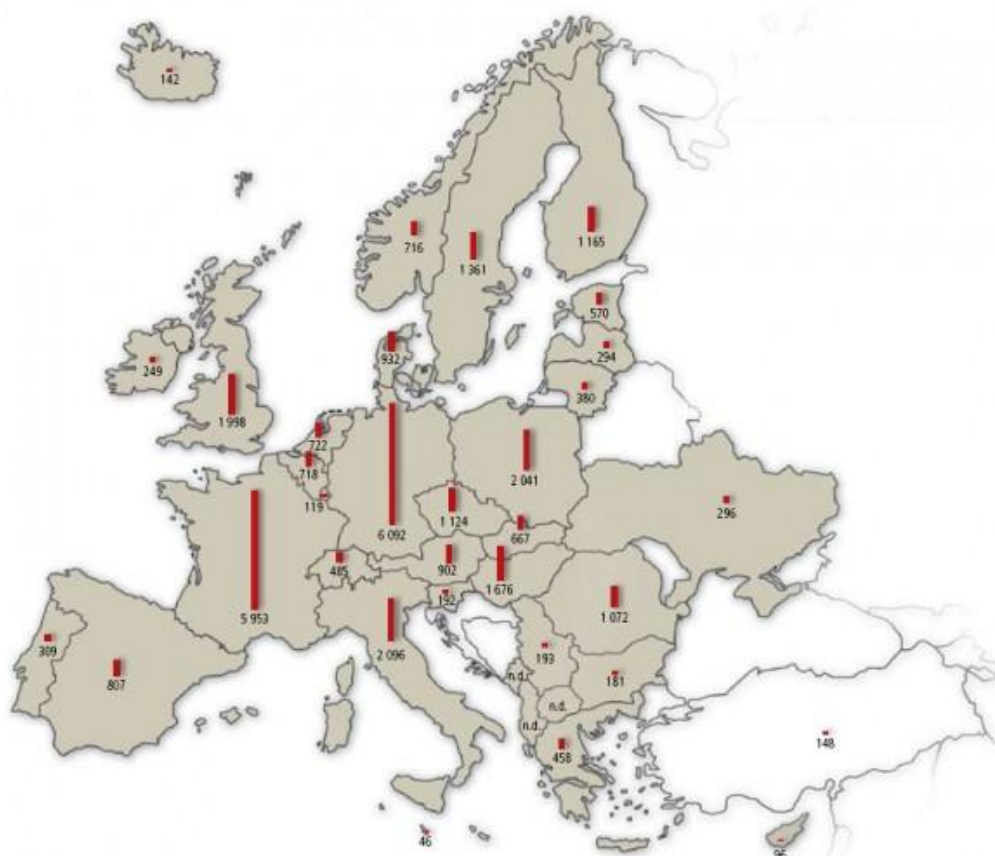
Il s'agit des projets de la coopération bilatérale entre les villes, les villages ou encore entre les régions. Jean Bareth, l'un des fondateurs du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), définissait les jumelages comme suit : « Les jumelages, c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits ».

Le jumelage a pour but d'établir les liens culturels et des contacts directs entre les habitants de deux ou plusieurs villes. Les valeurs principales sont : l'amitié, la coopération et la compréhension entre les peuples en Europe ce qui peut contribuer à la paix et l'unité européenne. Généralement, le jumelage contribue à l'expansion de la connaissance et l'échange d'expérience, ce qui peut servir d'instrument pour le développement et la modernisation de la région. De nombreux exemples ont montré l'utilité des jumelages notamment dans des domaines de la culture, la jeunesse, la citoyenneté, le développement durable, le développement économique local etc. Les partenaires des différents jumelages ont successivement établi les relations culturelles et les échanges éducatifs et linguistiques, sportifs et administratifs.

Pour cofinancer les activités des échanges internationaux, les collectivités locales et les associations de jumelage peuvent bénéficier du programme « Europe pour les citoyens ». C'est le programme de la Commission européenne, lancé en 1989, suite à l'initiative du Parlement européen. La Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne est responsable du programme alors qu'une agence exécutive spécialisée se charge de la mise en œuvre.

Jumelages en chiffres :

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) essaye de déterminer le nombre de villes et collectivités locales européennes jumelées. Les derniers chiffres (en 2006) ont montré qu'il en existerait quelque 34.000. Vu que pour chaque jumelage, il existe au moins un partenaire dans un autre pays, le nombre total de jumelages peut être estimé à 17.000.



Source : www.twinning.org

La figure montre que les pays leader dans la coopération bilatérale sont la France et l'Allemagne. Mais les chiffres montrent les partenariats au total et la grandeur des pays ou le nombre des habitants ne sont pas pris en compte. On ne peut pas comparer la République tchèque avec la France, qui est beaucoup plus grande. Pourtant la République tchèque est parmi les premiers dix pays quant au nombre des partenariats et en comparaison avec, par exemple, la Slovaquie, elle en a presque deux fois plus.

La France a au total 5953 partenariats²⁰, dont le plus grand nombre avec l'Allemagne (2226), le Royaume Uni (1006), l'Italie (802), l'Espagne (413), la Belgique (281), la Roumanie (232), la Pologne (210) ou avec le Portugal (142).

La République tchèque figure au total en 1124 partenariats, dont le plus grand nombre a été signé, aussi, avec l'Allemagne et puis avec les autres pays voisins : l'Autriche (86), la Slovaquie (153) et la Pologne (136).

²⁰ 2006

3.3 Culture dans les fonds structurels

Bien que les fonds structurels ne retiennent pas la culture comme objectif prioritaire, l'Union européenne s'engage à mettre à disposition des autres fonds que celles des programmes culturels spécifiques (d'après l'article 151 qui stipule « la Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions »).

Les projets à dominante culturelle peuvent bénéficier aussi de ce financement, en particulier des fonds pour la politique régionale, dans la mesure où la culture est un élément du développement économique et social. Cette politique est financée par les fonds structurels, le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen). Ces fonds financent des projets s'inscrivant dans l'un des trois objectifs suivants : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi ou la coopération territoriale. A la différence du programme Culture, les projets ne nécessitent pas la mise en œuvre de coopération avec d'autres Etats membres.

Le financement de la culture par les fonds structurels se base principalement sur la reconnaissance de la transversalité de la culture. La culture est étroitement liée à une série d'autres domaines politiques et à presque tous les aspects de la vie des sociétés contemporaines : l'industrie, les médias et les nouvelles technologies, le tourisme et les loisirs, l'urbanisme, le développement régional, l'éducation et la formation. Un tel financement tient compte du fait que le secteur culturel génère de l'emploi et qu'il contribue à la cohésion sociale, à l'innovation, au développement durable ainsi qu'à une série d'autres objectifs communs de l'UE.

Il est intéressant de souligner que les fonds pour la politique régionale représentent plus de 80% des dépenses de l'Union en matières culturelles. Ceux-ci représentent la principale source de financement communautaire dans le domaine culturel. Ainsi, la part des fonds structurels consacrés à la culture est estimée à environ 400 millions d'euros par an, soit environ 0,4 % du budget communautaire.

Ainsi, dans le cadre de sa politique régionale, l'UE contribue au financement d'écoles de musique, de salles de concert et de studios d'enregistrement. Elle a également financé la restauration de théâtres prestigieux, comme le Teatro del Liceu de Barcelone et La Fenice de Venise, tous les deux endommagés par un incendie.

3.4 Mécanismes financiers de l'Espace économique européen et de la Norvège

Un autre moyen de financement pour des projets culturels représente des mécanismes financiers de l'Espace économique européen (l'EEE) et de la Norvège. Les subventions de l'EEE sont destinées à réduire les disparités sociales et économiques et à permettre à tous les pays de l'EEE de participer pleinement au marché interne. L'Accord sur l'Espace économique européen est entré en vigueur en janvier 1994. Il s'applique aux 27 pays de l'UE ainsi qu'à trois pays de l'AELE (Association de libre-échange européen) : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

La Norvège participe au marché intérieur au même titre que les pays de l'UE. En 2004, la contribution de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein avait été fixée à environ 1,3 milliard d'euros. Pour la période 2009-2014, elle passe à près d'1,8 milliard d'euros, la part de la Norvège représentant environ 94 %.

Sur la période 2004-2009, 1.3 milliards d'euros ont été mis à disposition pour le financement de projets dans les 15 États bénéficiaires en Europe centrale et orientale (la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie).

Ces mécanismes sont gérés par les bénéficiaires, ce qui signifie que les pays qui reçoivent ces aides sont chargés de présenter les projets en question, de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi. Cette aide financière sera affectée en priorité aux domaines suivants : protection de l'environnement, développement durable, **préservation du patrimoine culturel**, éducation et recherche, renforcement des contrôles aux frontières extérieures, amélioration du système judiciaire, protection infantile et santé.

Les subventions de l'EEE contribuent non seulement à atténuer les disparités sociales et économiques au sein de l'Espace économique européen, mais aussi à renforcer la coopération entre la Norvège et les pays bénéficiaires.

4 Coopération culturelle franco-tchèque

Les relations étroites entre la France et la République tchèque remontent au XIV^e siècle. « C'est à cette époque que Jean de Luxembourg, élevé à la cour de France, est couronné à la tête du Royaume de Bohême ; en 1311. Son fils, élevé lui-aussi à la Cour de France, marié à Blanche de Valois, renforça encore les liens entre nos deux pays. Une fois proclamé Empereur du Saint Empire romain germanique sous le nom de Charles IV en 1355, il confia à l'architecte français Matthieu d'Arras, la construction de la Cathédrale Saint-Guy, inspirée des cathédrales de Narbonne et de Rodez. Il ordonna également la création d'une Université à Prague, sur le modèle de la Sorbonne... »²¹

Longtemps apparue au cours de l'histoire, la relation culturelle s'est réellement développée dans le milieu du 19^e siècle, au moment où la Bohême a été animée par le mouvement national. C'est à cette période d'émancipation, que les liens entre Paris et Prague se sont raffermi. Les deux villes, en tant que centres de la culture, sont souvent visitées par les artistes tchèques et françaises. « Le combat du peuple tchèque pour l'émancipation, son aspiration à participer pleinement au mouvement culturel européen recueillent en France un intérêt croissant. La tradition tchèque et la tradition française se confondent, s'inspirent des mêmes convictions... »²²

Cette coopération était interrompue pendant des grandes guerres, puis la tradition francophile a été détruite dans la période communiste en République tchèque. Au lendemain de la Révolution de velours (1989), Prague et Paris se sont lancés dans la reconstruction : réouverture de l'Institut français, développement de l'action culturelle, création du Centre français de recherches en sciences sociales (CEFRES), construction d'un nouveau Lycée français à Prague, naissance de classes bilingues, mise en place de filières francophones dans les universités tchèques, bourses à l'intention de jeunes Tchèques poursuivant des études en France, éducation linguistique dans les régions par les Alliances françaises.

²¹ La France en République tchèque, *Présentation historique*, URL : < <http://www.france.cz/Presentation-historique>>

²² La France en République tchèque, *La francophonie dans les relations franco-tchèques*, URL : <<http://www.france.cz/La-francophonie-dans-les-relations>>

Depuis le 1er mai 2004, la République tchèque est membre de l'Union européenne et donc un partenaire proche de la France. En 2008-2009, la France et la République tchèque ont présidé successivement le Conseil de l'Union européenne. Cela représentait une occasion exceptionnelle pour le renforcement de la coopération entre les deux pays et les échanges dans tous les domaines se sont réalisés : dialogue politique, partenariats économiques, coopération scientifique, échanges universitaires, projets culturels et linguistiques.

Aujourd'hui, les relations franco-tchèques, soit économiques, politiques ou culturelles, sont très favorables et appréciées. L'enseignement du français est bien établi dans les écoles et les universités, et le français a devenu la 3ème langue étrangère étudiée après l'anglais et l'allemand. D'après un sondage de l'opinion publique²³ de décembre 2010, qui a cherché à connaître les sympathies des Tchèques à l'égard des pays et nations sélectionnés, les Tchèques considèrent les Français comme les plus sympathiques. Les Français ont gagné la troisième position, juste après les Tchèques et les Slovaques. Quant à la sympathie à l'égard des pays, la France a été deuxième, également juste après la Slovaquie.

Finalement, la République tchèque est également un membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (depuis 1999) et organise chaque année un événement culturel francophone.

L'Organisation internationale de la Francophonie poursuit un objectif de promotion de la langue française, de promouvoir la paix, la diversité culturelle et linguistique. Tous les Etats ou organisations présentant une affinité avec la culture francophone peuvent y prendre part.

²³ Le sondage mené par CVVM – Centre de sondage de l'opinion publique, Institut sociologique de la République tchèque (Centrum pro výzkum veřejného mínění, Sociologický ústav AV ČR). Cette étude a cherché à connaître les sympathies des Tchèques à l'égard des pays et nations sélectionnés ainsi que leurs opinions sur les relations entre la République tchèque et ces pays

4.1 Représentation du français en République tchèque

Promouvoir la langue française et diffuser la culture francophone dans la société tchèque, c'est la mission de **l'Institut français de Prague**. Inauguré en octobre 1920 (peu après la naissance de la Tchécoslovaquie) il est bientôt devenu le plus important des Instituts français d'Europe centrale. Initialement conçu comme une véritable université, l'Institut français est aujourd'hui le centre de l'enseignement du français et partenaire culturel, lieu de la diffusion et plateforme d'échange artistique. La médiathèque, le ciné, la librairie, la galerie, le café et, bien sûr, les cours de français, ce sont les services que l'Institut propose à tous ceux qui sont intéressés par le français. Les étudiants tchèques qui souhaitent poursuivre leurs études en France peuvent bénéficier des services d'un espace Campus France (L'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger) qui se trouve aussi dans le bâtiment de l'Institut.

A l'échelle du pays, ce sont près de 40 collaborateurs dont l'activité est liée à la promotion ou l'enseignement du français : outre l'Institut à Prague, c'est l'Alliance française qui regroupe les francophones²⁴ et les francophiles²⁵ et diffuse la langue française. La première Alliance a été créée en 1886, au début du 20^e siècle elle comptait plus de 70 sections dans le pays. Aujourd'hui, il s'agit du réseau des six établissements dans des grandes villes (Brno, Ceske Budejovice, Liberec, Ostrava, Pardubice, Plzen), auxquels s'ajoutent de nombreux clubs franco-tchèques et associations francophones.

Les établissements scolaires et universitaires sont également devenus des partenaires importants dans la coopération culturelle (pas forcément franco-tchèques). Ils permettent aux élèves et étudiants de suivre leurs études et formations dans les autres pays européennes. Les étudiants ont la possibilité de partir à l'étranger en séjour ERASMUS (chapitre 3.2.3) pour suivre des études aux universités françaises ou effectuer des stages professionnels au sein des entreprises en France.

²⁴ Francophone – celui qui parle français

²⁵ Francophile – celui qui aime la France, les Français ou la culture francophone

Quatre sections françaises sont installées au sein des lycées tchèques (à Prague, Tabor, Olomouc et Brno), où les élèves suivent un enseignement bilingue en histoire, géographie, physique, chimie et mathématiques. Dans l'enseignement supérieur, l'accueil des étudiants francophones est assuré par 12 départements de français des universités tchèques où exercent autant de lecteurs français.

L'enseignement supérieur du français en République tchèque

Tableau : Les filières francophones les plus importantes dans les universités tchèques

Les universités tchèques	La Formation La spécialisation	L'année de la formation	Titre	Les universités partenaires françaises
Université d'Economie de Prague	Gestion	1990	Master	Université Lyon 3
Université Palacký d'Olomouc	Administration Gestion	1995 1998	Licence Master	Université Lille 3 Charles de Gaulle
Université Charles de Prague	Sciences humaines et sociales	2001	Master	Université Paris III Panthéon-Sorbonne
Université Masaryk de Brno	Administration Publique	2002	Master	Université de Rennes 1
Université Technique de Prague	Génie Automobile	2005	Master	ENSIETA ²⁶ Université HAN ²⁷

Source : Vítková, L. : *Olomouc - Antony : Un jumelage en voie de renouveau ?*, Olomouc 2010, s. 23

Evénements culturels francophones en République tchèque

- Les journées de la francophonie – organisées chaque année en mars, permettent de découvrir la diversité et les richesses des pays francophones des cinq continents à travers de nombreux événements...
- Festival du film français – la coopération audiovisuelle
- Automne français en Ostrava

²⁶ ENSIETA : École Nationale Supérieure d'Ingénierie à Brest (Bretagne)

²⁷ Université HAN des Sciences Appliquées à Arnhem (Pays Bas)

4.2 Représentation de la culture tchèque en France

La culture tchèque en France est principalement représentée par les centres tchèques. Ce sont les organisations de contribution du Ministère des affaires étrangères de la République tchèque. Leur vocation est de développer le dialogue avec le public étranger et de représenter la République tchèque dans les domaines de la culture, du commerce, du tourisme et de l'éducation. Leur mission est, entre autre, de promouvoir la culture tchèque en France et de la faire figurer au programme d'institutions artistiques françaises de premier plan.

Le Centre tchèque propose des expositions, concerts classiques, séances de cinéma, soirées littéraires, conférences. A Paris, il a son propre club de jazz (le Paris-Prague jazz club) et sa bibliothèque-médiathèque. Il accueille l'Ecole tchèque sans frontières, pour les enfants, ainsi que des cours pour adultes. Les activités sont proposées pour les Tchèques et pour les personnes s'intéressant à tout ce qui a le rapport avec la République tchèque où avec la langue tchèque.

Les Français ont la possibilité d'apprendre la langue tchèque dans les universités françaises. Il existe aussi deux sections tchèques à Dijon et à Nîmes. Ouvertes dans les années 20, ces sections représentent un des piliers de la coopération franco-tchèque. Elles forment des jeunes Tchèques qui deviennent non seulement bilingues à l'issue de ce cursus, mais connaissent parfaitement les différences culturelles entre nos deux pays.

4.3 Coopération décentralisée franco – tchèque

Les jumelages entre villes françaises et tchèques sont anciens et ne cessent de se développer. Parmi les 55 partenariats existant²⁸ entre la France et la République tchèque, il n'est pas difficile de trouver un exemple de la bonne pratique. La ville de Brno, par exemple, a pour partenaire la ville de Rennes, avec laquelle il a conclu l'un des plus anciens partenariats français en République tchèque. Cette année ils fêteront le 45^e anniversaire de la signature de leur accord de partenariat.

Le répertoire entier des partenariats de coopération décentralisée franco-tchèques indiquant les chiffres de janvier 2007 se trouve sur le portail de la coopération décentralisée et de l'action des collectivités territoriales françaises, Cités Unies France.²⁹

Depuis 2000, c'est-à-dire après la réorganisation territoriale ou la «régionalisation» en République tchèque, la coopération décentralisée se développe aussi au niveau des régions de nos deux pays. Il existe actuellement 7 coopérations institutionnalisées entre des régions tchèques et françaises et les autres rapprochements sont en cours.

- la Bohême Centrale et la Bourgogne, 2001 ;
- la Moravie-Silésie et la Lorraine, 2001 ;
- la région de Pardubice et la région Centre, 2002 ;
- la région de Hradec Králové et le département Seine et Marne, 2003 ;
- la région de Vysočina et la région Champagne-Ardenne, 2006 ;
- la région de Pilsen et la région Franche – Comté, 2007 ;
- la région de Moravie du Sud et le département du Gers, 2007.

²⁸ 2006

²⁹ Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-tchèques :
http://www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/Rep_RT_04_07_07.pdf

5 Participation de la région de Vsetín à la coopération culturelle européenne et internationale

Pour illustrer la coopération culturelle en Europe, la dernière partie de ce mémoire va présenter quelques exemples pratiques des actions et des projets culturels avec la participation internationale dans la région de la ville de Vsetín.

La République tchèque est un pays culturel avec une grande variété du patrimoine artistique et culturel, avec la tradition exceptionnelle d'encouragement et de développement des talents, de soutien des jeunes musiciens et des artistes professionnels et amateurs. Prenons un exemple dans un grand nombre de groupes de folklore qui contribuent à la diversité de la culture nationale et la présentation culturelle de leurs villes, leurs régions et leur pays entier.

La région de Vsetín est un bon exemple de cette présentation culturelle. Il s'agit de la région où les traditions folkloriques sont toujours vivantes. La musique et les danses populaires ainsi que certaines coutumes et traditions n'ont pas seulement une valeur symbolique mais le folklore fait partie de la vie contemporaine. Les adultes mais aussi les jeunes et les enfants ainsi que les seniors se regroupent dans des ensembles folkloriques pour conserver, présenter et transmettre la culture traditionnelle lors de diverses occasions. Le Noël, la pâque, les carnavals, les bals traditionnels... Presque tous les événements socioculturels sont accompagnés par un groupe de musique traditionnelle. Tout au long de l'année, de nombreuses fêtes et les festivals folkloriques, certains avec la participation internationale, se déroulent sur les différents sites de la région. Pendant ces festivals, les chants et les danses populaires et les coutumes traditionnelles sont présentés au grand public.

La coopération culturelle est déjà bien établie dans la région. Citons les festivals folkloriques internationaux avec le soutien de l'Europe « Vsetínský krpec » et « Liptálské slavnosti », les échanges des étudiants dans le cadre de projets de la coopération transfrontalière ou encore le projet dans le Musée en plein air avec une aide financière par le mécanisme financier norvégien. Vsetín a aussi une excellente possibilité de devenir un partenaire dans un projet artistique de la coopération transnationale dans le cadre du programme Culture.

5.1 Présentation de la région de Vsetín

La région de Vsetín fait partie de l'actuelle région de Zlín, qui est située à l'est de la République tchèque, dans la Moravie de l'est, sur la frontière avec la Slovaquie (cf. la carte). Son territoire est formé géographiquement par le massif montagneux de la zone naturelle protégée des Beskides. Le relief est globalement vallonné avec l'altitude de 350 à 1129 m. Les principaux sommets de région sont Radhošť (1129 m d'altitude) avec la statue mythologique du dieu païen Radegast, ainsi que Velký Javorník (1071 m) et le pittoresque mont Soláň (861 m). La rivière principale traversant la région est la Bečva qui est formée par deux affluents.

Cette microrégion compte plus que 148 000 habitants dans 59 communes, avec la densité de population de 127 habitants par km² et une superficie de 1 116 km². A part Vsetín, le chef-lieu de la région, les autres villes principales et également les centres de la culture sont Valašské Meziříčí et Rožnov pod Radhoštěm. « Vsetínsko », comme dénommé en tchèque, est une région avec un grand potentiel dans le domaine de tourisme. Chaque année, elle accueille environ 1,3 million de touristes qui cherchent le paysage magnifique mais aussi une grande variété de patrimoine et des actions culturelles.



Source : <http://www.kr-zlinsky.cz>

5.1.1 Valachie morave - région ethnographique

La région de Vsetín s'étend sur le territoire de l'ancienne région ethnographique de la Valachie. La Valachie tient son nom des bergers appelés « Valachs » qui sont venus de la Roumanie. Originellement, la Valachie représentait : « Ancienne principauté danubienne, qui a formé avec la Moldavie le royaume de Roumanie. »³⁰ Dans le contexte des pays tchèques on parle donc de la « Valachie morave ».

Pour son relief montagneux et son climat rude, la région n'a été peuplée qu'au 12^e siècle. Elle a accueilli à la fois des populations de bergers des montagnes et d'agriculteurs des vallées et elle a vu naître une culture spécifique riche d'une forte tradition folklorique et d'une architecture en bois typique.

Folklore

Si nous parlons du folklore tchèque ou morave, nous avons à l'esprit la tradition parlée, le cérémonial, le théâtre, les chants, la musique, les danses, les jeux populaires et en dernier lieu également le folklore pour les enfants. La notion de folklore contient aussi les costumes de différentes régions. Tous ces éléments se transmettent de génération en génération grâce à un travail de nombreux groupes du folklore. Le folklore tchèque et morave est apprécié par des spectateurs du monde entier pour ses mélodies uniques aussi bien que pour ses rythmes variés et originaux.

La Valachie est un pays de costumes, de chants et de fêtes populaires. Ses traditions folkloriques sont toujours bien vivantes aujourd'hui et ont conservé leurs particularités régionales. « Le costume traditionnel valaque est, contrairement à ceux des régions ethnographiques voisines de la Slovaquie morave et de la Haná, relativement simple, avec pour seuls ornements de fines broderies. Le costume est adapté au travail à la montagne et est caractérisé par son côté pratique et sa simplicité. Les hommes et les femmes portent des chaussures traditionnelles – des sandales de cuir. Les hommes portent un pantalon en toile blanc ou bleu. »³¹ Le costume féminin compte plusieurs jupes dont la plus caractéristique est en toile bleu avec des ornements blancs.

³⁰ Larousse : *Dictionnaire en ligne* [En ligne]. 2011. Valachie. URL: <<http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Valachie/148031>>.

³¹ *Tchequie* [En ligne]. 2011. Valachie Morave. URL : <http://www.tchequie.cz/_valachie_morave.html>.

Musique

Tous les événements culturels sont accompagnés par la musique traditionnelle qui est performée par des petits ensembles de musique regroupés autour du cymbalum. Le cymbalum (aussi czimbalum ou tympanon, en tchèque *cimbál*) est un instrument à cordes frappées à l'aide de petits maillets tenus entre les doigts, faisant partie de la famille des cithares sur table. Il est autant répandu en Moravie, en Slovaquie, en Moldavie et en Roumanie. Il intègre des petits ensembles à cordes, notamment le violon (husle) et la contrebasse (basa). Le répertoire est dans la plupart des cas formé par les collections des chansons populaires.



Source : Zdeněk Hartinger

Les événements culturels signifiants:

- L'année valaque « *Valašský rok* », Musée valaque en plein air, Rožnov pod Radhoštěm, toute l'année, présentation des coutumes traditionnelles
- Festival folklorique international « *Liptálské slavnosti* »
- Festival folklorique des enfants de Liptál, tous les ans
- Festival folklorique international « *Vsetínský krpec* », Vsetín, tous les 2 ans
- Festival international « *Babí léto* » de Valašské Meziříčí, tous les 2 ans
- Festival des ensembles folkloriques militaires « *Rožnovská Valaška* » Rožnov pod Radhoštěm

Architecture populaire

« La Valachie se caractérise par des maisons traditionnelles en bois de type carpatique, dont le type est originaire des régions montagneuses des Carpates slovaques et polonaises. Il s'agit de constructions en poutres, de plain-pied, rarement à étage, avec un toit à double pente et pignon saillant à sous-pignon, parfois recouvert de planches et couronné d'une croupe faîtière ; elles ont parfois une cour fermée sur deux ou trois côtés. Ces maisons sont aujourd'hui disséminées un peu partout dans la région des Beskides ; les grands ensembles d'architecture en bois d'origine sont plutôt rares de nos jours. Le musée valaque en plein air de Rožnov pod Radhoštěm a été créé pour leur préservation. »³²

Ce musée en plein air est un monument culturel national unique de l'architecture populaire, des coutumes et des traditions. Il présente des bâtiments ruraux en bois qui ont été transférés de la région valaque et installés dans l'enceinte du parc municipal et sur le versant de la colline voisine. C'est le musée le plus ancien et le plus grand de son genre en Europe centrale. En 1995, il a été classé monument culturel national. Les premières demeures en bois y ont été transférées de la place de Rožnov en 1924 et une année plus tard le site a été ouvert au public. Aujourd'hui, le musée est réparti sur trois parties – *Dřevěné městečko* (La Petite ville de bois), *Valašská dědina* (Le Village valaque) et *Mlýnská dolina* (La Vallée du Moulin) et comprend près de 120 bâtiments classés. La Petite ville regroupe des belles demeures bourgeoises en bois, une église, une école et des maisons et des propriétés du chef de village (*fojtství*). Autour de l'église Sainte-Anne s'étend le cimetière mémorable des personnalités illustres nées dans la région – *Le Slavín valaque*. La Vallée du Moulin présente surtout des monuments techniques à propulsion hydraulique qui sont toujours en service, tels qu'un moulin, une forge, une scierie. Le Village valaque comporte également des petits champs, situés près des maisons en bois réunies de tous les coins de la Valachie, où l'on cultive des variétés anciennes de plantes.

Enfin, ce musée est une partie importante de la vie culturelle en Valachie. Tout au long de l'année, plus de 60 événements folkloriques orientés vers la démonstration des métiers artisanaux et d'anciennes coutumes ont lieu sur les aires d'exposition.

³² Tchequie [En ligne]. 2011. Valachie Morave. URL : <http://www.tchequie.cz/_valachie_morave.html>.

5.1.2 La ville de Vsetín

Vsetín est le chef-lieu de la région Vsetínsko. La ville est située dans la vallée qui a été créée par la fleuve Vsetínská Bečva et ses affluents, au pied de chaîne des montagnes Beskydy et Javorníky. Elle est entourée des collines appelées Vsetínské, Hostýnské et Vizovické vrchy.

La ville était pour la première fois mentionnée dans le texte latin du début de 14^e siècle, comme « Setteinz ». Au cours des siècles, le nom a pris des formes différentes : Wssetin, Wsetyn, Wsetin et finalement, en 1872, Vsetín. En 2008 il a fêté ses 700 ans.



Population: 27 649 habitants (31.12.2010)

Superficie: 5 761,49 ha

Altitude: 345 - 383 m

Villes jumelées : Bytom (Pologne), Stará Lubovňa (Slovaquie), Trenčianské Teplice (Slovaquie), Mödling (Autriche), Vrgorac (Croatie)

Au début la petite ville, Vsetín est devenu, pendant le dernier siècle, le centre important de la vie économique, sportive et culturelle. Sa dominante représente un château avec une tour du 17^e siècle et un parc à l'anglaise. Aujourd'hui le château est un domicile du musée régional de la Valachie. Le château fait aussi une partie de la vie culturelle. Il prête ses salles aux diverses actions sociales, concerts, théâtres, conférences et aussi les bals.

Vsetín a une longue tradition dans le domaine des actions culturelles et d'organisation de festivals. Citons par exemple le Festival folklorique international Vsetínský krpec, Valašské záření (Célébration de la ville en septembre, une action socioculturelle importante), le concours photographique international Interfotoklub, le Festival du Jazz, le Marathon estival du film. La plupart des actions sont organisées par le centre culturel municipal Dům Kultury Vsetín (DK Vsetín) et soutenues par le fond culturel de la région de Zlín.

Le pays de Vsetín est le berceau de nombreuses personnalités de la vie culturelle, tels que les peintres, sculpteurs et les compositeurs. La tradition culturelle est aussi conservée et représentée par de nombreux ensembles de la musique et des danses traditionnelles valaques. Chaque ensemble traditionnel compte des groupes de danse (groupe d'adultes, groupes d'enfants et groupe des seniors) et naturellement des groupes de musique qui accompagnent les groupes de danse.

Ensembles du folklore valaque:

- Vsacan, Vsacánek, Malý Vsacánek, CM³³ Vsacan
- Jasénka, Malá Jasénka, CM Jasénka,
- Groupes de musique : Jasan, CM Rudy Magdona, CM Milana Mlčáka

Personnages célèbres de la culture et du folklore valaque:

- Jarmila Šuláková – chanteuse
- Zdeňka Straškrabová – chanteuse
- Josef Laža – chanteur
- Stanislav Tomanec – chanteur et musicien
- Zdeněk Kašpar – musicien, professeur, compositeur et arrangeur de la musique populaire, fondateur d'ensemble de musique folklorique Jasénka, collectionneur des chansons populaires

Tous les personnages ont contribué à la représentation de la ville et pour cela ils ont obtenu un titre „citoyen d'honneur“.

³³ CM – Cimbálová muzika: groupe de musique autour de cymbalum

5.2 Événements culturels avec la participation internationale et projets culturels

5.2.1 Festival folklorique international Vsetínský Krpec



Le festival folklorique international Vsetínský Krpec a lieu tous les deux ans dans le centre de Vsetín. Fondé en 2000, son but initial était la célébration du 700^e anniversaire de la ville de Vsetín. Aujourd'hui, il s'agit de la biennale de la culture populaire.

Krpec est un terme tchèque utilisé pour les chaussures de cuir qui font partie du costume valaque traditionnel. Ces chaussures étaient portées par les hommes et par les femmes, pour le travail et pour la danse. C'est un symbole du folklore valaque.

La programmation du Festival est composée des concerts des ensembles folkloriques tchèques et des groupes venus du monde entier représentant des danses et des chants de leurs pays. Ensuite, le festival est accompagné par un concours de danse *Valašský odzemek* (danse populaire des hommes), un bal et un marché traditionnel *jarmark*, une dégustation des spécialités gastronomiques régionales et un défilé en ville de toutes les groupes participant – tout cela pour souligner une ambiance inoubliable dans le milieu des monts valaques. Le festival contient aussi des programmes des groupes folkloriques d'enfants sous un titre *Vsetínský Krpeček*³⁴. Le festival est également animé, bien sûr, par les ensembles folkloriques organisateurs : Vsacan et Jasénka, leurs groupes d'enfants et leurs ensembles de musique de cymbalum. Pendant les dernières années, le festival a pris une forme des concerts dans les différents sites du centre ville, par exemple sur la place ou dans les rues, comme un bal populaire pour tous.

³⁴ Diminutif d'un mot „Krpec“

Depuis sa création, le festival a accueilli 21 groupes des pays étrangers, 8 groupes tchèques des différentes régions de la République, 4 groupes d'enfants, 2 groupes des minorités ethniques vivant en République tchèque.

Le festival est principalement organisé et financé par la ville de Vsetín avec le soutien des entreprises locales et le fond européen pour le développement régional pour la région de la Moravie centrale (ROP Střední Morava).

5.2.2 Festival folklorique international Liptálské Slavnosti (Célébrations de Liptál)

Liptál est un village situé à 9 km de Vsetín. Avec ses 1420 habitants, il fait plutôt petit mais il a une grande importance en ce qui concerne la vie culturelle et surtout les événements folkloriques. Fondé au 14^e siècle, cette année (2011) Liptál fêtera son 650^e anniversaire. Le nom « Liptál » est probablement d'origine allemande, issu du nom « Liebthal » ou « Liebenthal » ce qui signifie « une vallée aimable » ou « une vallée d'amour ». C'est la possible explication pour le cœur sur le blason municipal.³⁵

Liptál est le village natal d'un peintre célèbre, écrivain et expert de la littérature populaire, Jan Kobzán, qui était connu pour son goût du folklore valaque et pour ses peintures du paysage des monts valaques. Dans les années 30 du 20^e siècle, il a fondé le groupe folklorique Lipta. Aujourd'hui, Lipta est composé de 5 ensembles de musique et de danse représentant la culture valaque.



Depuis 1970, Lipta chaque année organise un festival de la culture folklorique, depuis 1979 avec la participation internationale. Originellement organisé pour commémorer le fondateur Jan Kobzán ce festival est devenu très populaire et attire les amateurs de la culture populaire de la république entière. En effet, le festival est divisé en deux parties. En juin, il s'agit du festival des enfants, en août c'est le festival des adultes.

La 42^e édition du festival aura lieu en août 2011. Cette année, une partie de la programmation sera l'exposition de Liptál à l'occasion du 650^e anniversaire de la fondation du village.

³⁵ Znak obce s výkladem, URL : < http://www.liptal.cz/soubory/dokument_2011-04-06_1302122971.pdf >

Le festival Liptálské slavnosti a déjà été animée par 150 groupes du monde entier et visité par plus que 200.000 spectateurs. A part des groupes du folklore tchèques et slovaques et des groupes européens, le festival a aussi accueilli des groupes des destinations exotiques : en 2006 c'étaient les danseurs de la Colombie et des Iles Cook, en 2008 les groupes du Brésil et de l'Afrique, en 2010 les représentants de l'Indonésie ou de Nouvelle Zélande.

Le festival a connu un tel succès national qu'il est bientôt devenu un festival international et un membre de l'Association internationale des arts folkloriques (IOV)³⁶. Cette association a pour but la documentation, la sauvegarde et la promotion de toutes les formes des arts folkloriques. Elle encourage et finance les festivals folkloriques internationaux ainsi que les échanges culturels des artistes.

Le festival Liptálské Slavnosti est organisé par la mairie de Liptál, par l'association de folklore Lipta avec une aide de l'Association de folklore valaque (Valašské folklorní sdružení) et Association de folklore de la République tchèque (Folklorní sdružení České republiky). Il est également soutenu par la région de Zlín et par le fond européen pour le développement régional pour la région de la Moravie centrale (ROP Střední Morava).

En 2006, Liptál a gagné un concours national et il a été dénommé « Le meilleur village de l'année » pour sa vie culturelle et folklorique, la coopération avec des jeunes et pour le développement dans la ville. Il n'y a pas de doutes que le festival folklorique a joué un rôle important dans les décisions. Ce concours est géré par le Ministère pour le développement local et Liptál était le premier gagnant dans la région de Zlín. Il a reçu un prix de 1 million de couronnes tchèques et une subvention de la région de Zlín.



³⁶ IOV - The International Organization of Folk Art – Association internationale pour la documentation, la sauvegarde et la promotion de toutes les formes des arts folkloriques, fondée en 1979 en Belgique, active dans 150 pays. Dans ses projets, elle se réfère à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

5.3 Projets culturels

5.3.1 Projet artistique de la coopération européenne – Programme Culture

Comme déjà précisé, l'outil principal de l'UE pour le soutien de la coopération culturelle est le programme Culture, qui aide à financer et à réaliser les projets entre les artistes et les agents culturels des différents pays d'Europe (cf. chapitre 3.1.1).

Le pays de Vsetín, par l'intermédiaire du centre culturel DK Vsetín, a maintenant la possibilité de devenir un partenaire dans un projet artistique de la coopération transnationale, qui suit une tradition des projets SNAP pour l'apprentissage des musiques traditionnelles.

Le projet SNAP est un résultat d'une longue coopération entre la France, la Suède et la Grande Bretagne. L'idée du projet est née en 2003 au sein de l'association Northumberland Music Nights en Grande Bretagne. Dans un même temps, elle se concrétisait autour des activités de l'école de musique Bilda en Halsingland (Suède). La France, concrètement le Centre Culturel de Ploërmel, a entré dans le projet en 2005. En 2006, ce projet d'échange entre jeunes musiciens traditionnels a gagné le prix LEAD'OR, qui récompense les meilleurs projets européens.

Le mot « SNAP » est un acronyme pour « Sweden North Pennines And Ploërmel ». « Il est intéressant de souligner combien le mot SNAP est approprié et prend tout son sens : SNAP signifie en anglais le fait que deux ou trois personnes aient une idée originale au même instant »³⁷.

L'objectif de ce projet était de préserver, renouveler et promouvoir la musique traditionnelle. Le but du projet était d'une part d'amener les jeunes à une compréhension profonde de leur musique traditionnelle mais aussi de celle des autres peuples, et d'autre part d'avancer dans le projet de coordonner les formations de musique traditionnelle entre les trois pays tout en renforçant leurs identités locales.

³⁷ Bulletin Communautaire - N°15, Juillet 2007, Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

« Ainsi, chaque année depuis 2005, 8 jeunes anglais, suédois et français se sont rencontrés à trois reprises dans chacun de leur pays afin de travailler ensemble. Pendant une semaine, ils échangent sur des thèmes musicaux traditionnels. Lors de ces séances de travail, l'enseignement est réparti entre les professeurs. Chacun enseigne les titres de son répertoire. Les jeunes découvrent un enseignement en anglais avec des techniques différentes, propres à chaque partenaire. »³⁸

Les activités du projet SNAP ont été finalisées en 2008, 75 jeunes y participent et tous les objectifs ont été réalisés avec succès. Le désir d'aller plus loin dans la coopération entre partenaires, la volonté des jeunes participants de se retrouver et les possibilités artistiques que cette collaboration a permis d'entrevoir ont motivé la conception de ce nouveau projet

Par conséquent, Le Centre Culturel de Ploërmel lance un nouveau projet européen de coopération artistique répondant au cahier des charges de la ligne européenne « Soutien aux actions culturelles » du Programme Culture 2007 - 2013.

Le nouveau projet artistique est basé sur les acquis du projet SNAP, mais avec plusieurs dimensions supplémentaires. Il vise à créer un spectacle réunissant les musiques traditionnelles, la danse, le théâtre et les techniques multimédias. Les partenaires actuels souhaitent élargir la coopération à 7 pays qui seraient l'Irlande, la Finlande, l'Espagne et la Tchéquie. La mise en œuvre du projet consiste à faire se rassembler environ 25 jeunes musiciens traditionnels issus des différents pays et de créer le spectacle en commun.

Les objectifs sont divers : échanges culturels de jeunes européens, découverte des musiques traditionnelles, apprentissage de nouveaux répertoires et de nouveaux instruments traditionnels locaux, création musicale collective, préservation et renouvellement de l'héritage musical.

D'autres objectifs : le partage d'expérience de numérisation des archives sonores, la construction d'un réseau européen pour la promotion des musiques traditionnelles, renouvellement des cultures traditionnelles de nos pays.

³⁸ Bulletin Communautaire - N°15, Juillet 2007, Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Les objectifs concrets sont les suivants :

1. Créer une rencontre de jeunes musiciens traditionnels européens,
2. Développer des échanges de savoirs entre professeurs de musique de divers pays.
3. Diffuser les patrimoines de musiques traditionnelles,
4. A moyen terme, favoriser la création d'un réseau de formation transnational aux musiques traditionnelles

La réalisation du projet

Le nombre de pays participant au projet a été élargi. Cependant, pour ne pas déstabiliser le fonctionnement des partenaires testé lors du SNAP, il a été créé la notion de co-partenariat. Il existera donc deux niveaux de partenariat :

- Les partenaires : Le Pays de Ploërmel, L'Angleterre, la Suède
- Les co-partenaires : La Finlande, L'Irlande, L'Espagne, La Tchéquie.

Le rôle des nouvelles structures participant au projet serait dans un premier temps de recruter entre 1 et 3 jeunes et de nommer un « coordinateur » qui gère les contacts avec l'Centre Culturel de Ploërmel, porteur du projet. Dès la seconde année, les partenaires qui le souhaitent peuvent s'investir davantage en proposant un directeur musical par exemple, en organisant un spectacle dans le cadre d'une tournée européenne, etc.

Les moyens utilisés consisteront en :

1. Trois séjours d'une semaine dans chacune des régions partenaires.
2. La réalisation d'arrangements respectant l'esprit de chacune de ces musiques.
3. L'enregistrement de trois CDs.
4. La production de spectacles à l'occasion de chaque semaine de formation.
5. L'année N+1, l'organisation d'une tournée de lancement du nouveau CD.
6. La création d'un site internet
7. L'édition d'un répertoire musical papier
8. La découverte culturelle et touristique de la région.

Pendant la réalisation du projet, les partenaires veulent implanter une dimension multimédia et faire appel aux nouvelles technologies. Il s'agit surtout d'utiliser l'outil internet pour la retransmission des répétitions à des partenaires éloignés. Pendant le spectacle : diffusion d'images en tant que décors, traitement simultané de l'image sur des écrans, couverture photo et vidéo, etc. Après le spectacle (réalisation d'un DVD...).

Financement

Le projet est partiellement financé par l'Union Européenne à travers du Programme Culture (Volet 1.1: Soutien aux projets culturels, Projets pluriannuels de coopération). L'Europe rembourse 50% des frais occasionnés par les déplacements pour les répétitions ou les réunions de coordinateurs (des coûts éligibles).

Pour ce volet de programme, pour les projets pluriannuels de coopération, les fonds annuels disponibles varient entre un minimum de 200 000 EUR et un maximum de 500 000 EUR. Ce financement a pour but de contribuer à établir ou à étendre la portée géographique d'un projet, et à le rendre viable au-delà de la période de financement. Chaque partenaire peut demander un complément à ses instances de financement locales (commune, région, département, ministère...).

Le Ministère de la culture de la République tchèque propose un programme de dotation avec pour le soutien des participants aux projets internationales dans le cadre du Programme Culture. Ce programme est ouvert à tous les agents culturels qui figurent comme « organisateur » ou « coorganisateur » des projets soutenus par la Commission européenne.

5.3.2 Projet culturel avec une subvention norvégienne

Ce projet avec un titre « Le musée en plein air et la culture populaire dans des nouvelles formes de la présentation du patrimoine culturel / *Muzeum v přírodě a lidová kultura v nových formách prezentace kulturního dědictví* » est conduit par le Musée Valaque en plein air en Rožnov pod Radhoštěm. Il est soutenu par le mécanisme financier norvégien dans le cadre de la priorité 1 : Conservation du patrimoine culturel européenne et la protection du patrimoine culturel immatériel.

Le projet a pour objectif la sauvegarde et la présentation des objets d'architecture populaire, qui seront installés dans l'actuelle aire d'exposition. Les méthodes de la réalisation seront le transfère des bâtiments originaux ainsi que la reconstruction des bâtiments d'après une recherche ethnographique et technique réalisé par le musée. Les résultats de cette recherche seront mis en disposition pour les autres musées en plein air en République tchèque.

Objectifs spécifiques du projet:

- Achèvement des sites d'exposition
- Croissance de nombre de visiteurs
- Croissance de l'attractivité des expositions par emploi des nouvelles formes de la présentation (participation active des visiteurs, présentation multimédia...)

Parmi les objectifs du projet figure aussi une création des nouvelles programmations et activités présentant le patrimoine folklorique. Des nouvelles formes des programmes éducatifs pourront augmenter la diffusion du patrimoine culturel, renforcer le dialogue socioculturel et soutenir la reconnaissance des traditions régionales. Cette offre élargie des programmes culturels soutient le développement du tourisme culturel, qui a une longue tradition dans cette région. Par la suite, ce projet doit générer des nouveaux emplois, élever le taux de fréquentation du musée et limiter, ainsi, l'effet saisonnier. Enfin, ce projet doit rendre le musée plus attractif pour la coopération avec les centres de recherche et avec les petites et moyennes entreprises.

Le projet nécessite un budget de plus de 3 million d'euros. 85% des frais seront financés par les moyens des subventions norvégiennes, 15% par la prestation du Ministère de la culture de la République tchèque.

Conclusion

Le thème principal de ce mémoire est la coopération culturelle en Europe. Tout d'abord, le texte donne des différentes définitions du mot « culture » et détermine, quel est le rôle de la culture en Europe. La définition du mot culture est polysémique, cependant, la culture ne se limite pas par l'art et le patrimoine, mais le concept comprend aussi l'éducation et la jeunesse. Une analyse des différents documents montre que la culture joue un rôle important dans le développement humain. La culture renforce l'identité nationale et le sens d'appartenance. En même temps la culture contribue au développement économique parce qu'elle crée des emplois et influence les autres secteurs économiques.

L'Union européenne est dotée d'une grande diversité culturelle et elle s'est donné pour objectifs de la préserver et encourager, parce que cette diversité représente la source de créativité, d'innovation et de prospérité. La politique européenne de la culture est fondée sur le principe de subsidiarité. Les compétences restent aux Etats membres, l'UE propose des programmes d'action spécifiques pour promouvoir une diversité culturelle et de préserver son patrimoine culturelle.

La coopération culturelle en Europe est influencée par les principes et les conventions de l'UNESCO, l'association créée après la seconde guerre mondiale, pour « créer la paix dans l'esprit des hommes et des femmes », par la coopération des nations du monde dans le domaine de la culture.

L'Union européenne encourage les projets culturels par biais de ses politiques et ses programmes. Le document fondamental est l'Agenda européenne de la culture à l'ère de la mondialisation. L'outil principal du soutien financier à des actions culturelles sont les programmes communautaires, notamment le programme Culture et Media. En réalité, le financement de la culture se fait, dans la majorité, par la politique régionale et des fonds structurels (environ 80%). Un autre moyen de financement pour des projets culturels représente des mécanismes financiers de l'Espace économique européen et de la Norvège.

En ce qui concerne la coopération entre la République tchèque et la France, les relations entre les deux pays, soit économiques, politiques ou culturelles, sont très favorables et appréciées. La langue et la culture est largement diffusée dans les deux pays par de nombreuses organisations.

Finalement, la théorie de la coopération culturelle en Europe a été illustrée sur quelques exemples concrets dans la région de Vsetín. C'est une région située dans l'est de la République tchèque avec une forte tradition de la culture populaire. On a présenté deux festivals folkloriques internationaux qui sont soutenu par les fonds de l'UE, ensuite, un projet pour la sauvegarde du patrimoine culturel, financé par le mécanisme financier de Norvège et un projet artistique de coopération culturelle en voie d'établissement. Ces exemples nous confirment les tendances du soutien de la culture en Europe.

Pour conclure, on peut constater que la culture est dans le centre d'intérêt de l'Union européenne. Grâce à un espace européen commun, les échanges culturels sont plus forts et dynamiques que jamais. Les projets culturels soutenus par l'Union, mettent un accent sur le renforcement de l'identité nationale. Cela représente la base pour la création de l'identité européenne. L'initiative que représentent les programmes soutenant la culture montre bien que les Institutions européennes ont tenté de donner un nouveau statut à la culture au sein de l'Europe.

Sources

Bibliographie

Baletka, L. : *Vsetín, město a čas*. Masarykova veřejná knihovna Vsetín, 2008, Vsetín

Bokobza, A. : *Politiques culturelles en Europe et politique européenne de la culture*, 2005, Centre de sociologie européenne.

Panczaková, Z. : *Kulturní politika Evropské unie, Evropeizace české kulturní politiky*, 2009, Brno

Vítková, L. : *Olomouc - Antony : Un jumelage en voie de renouveau ?*, 2010, Olomouc

31. *Liptálské slavnosti ve dnech 23. - 28. srpna 2000* : mezinárodní folklorní festival
Liptál : Obecní úřad, 2000

Sources Multimédia

Arts Institute [En ligne]. 2011. Dotační program MK ČR. URL:
<<http://www.programculture.cz/cs/dotacni-program-mk-cr>>.

Bulletin Communautaire - N°15, Juillet 2007, Pays de Ploërmel – Cœur de
Bretagne

Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture, adoptée à Londres le 16 novembre 1945, URL :
<<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001337/133729f.pdf>>

Centre tchèque [En ligne]. 2010. A notre sujet. URL:
<<http://paris.czechcentres.cz/a-propos-de-nous01/>>.

Colbert, François. *Séminaires de management culturel* [online]. 2011. Les éléments
des politiques culturelles. URL:
<<http://www.gestiondesarts.com/index.php?id=437>>.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité
économique et social européen et au Comité des régions du 10 mai 2007 relative à un
agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, URL : <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0242:FIN:FR:PDF>>

Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. URL: <<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001337/133729f.pdf>>.

Eurodesk [En ligne]. 2009. Subventions de l'EEE. URL:

<<http://www.eurodesk.org/edesk/SearchDb.do?printme&go=4&progId=EU0010000375&country=EU&lang=FR&show>>.

Europa [En ligne]. 2009. « Jeunesse en action » 2007-2013. URL:

<http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/c11080_fr.htm>.

Finances de l'Europe [En ligne]. 2003. Le 1% culturel. URL:

<<http://www.finances-europe.com/article.php?id=81&lien1>>.

L'économie de la culture en Europe, Kea Affairs, Bruxelles 2006, URL:

http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc873_fr.htm>

Liptálský zpravodaj (2006), Liptál, URL:

<http://www.liptal.eu/UredniDeska/OuLiptal/Dokumenty/3.Liptal_srpen_06.pdf>

Guide du programme Culture 2007- 2013, (2010), URL :

<http://eacea.ec.europa.eu/culture/guide/documents/culture_programme_guide_fr.pdf>

Larousse : Dictionnaire en ligne [En ligne]. 2011. Cymbalum. URL:

<<http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/cymbalum/39373>>.

Larousse : Dictionnaire en ligne [En ligne]. 2011. Valachie. URL:

<<http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Valachie/148031>>.

Norvege : le site officiel pour la france [En ligne]. 2011. L'Espace économique européen (EEE). URL:

<http://www.norvege.no/About_Norway/Gouvernement-et-politique/europe/eea/>.

Sénat [Enligne]. 2011. L'Europe et la culture. URL: <<http://www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2134.html>>.

Státní kulturní politika na léta 2009–2014 (2008). Praha: Ministerstvo kultury ČR. URL:<<http://www.mkcr.cz/cz/kulturni-politika/statni-kulturni-politika-na-lea-2009-2014>>

Tchéquie [En ligne]. 2011. Valachie Morave. URL :

<http://www.tchequie.cz/_valachie_morave.html>.

Sites Internet

<http://ec.europa.eu>

<http://europa.eu>

<http://www.cultureactioneurope.org>

<http://www.culturenet.cz>

<http://www.finances-europe.com>

<http://www.france.cz>

<http://www.liptal.cz>

<http://www.mestovsetin.cz>

<http://www.norvege.no>

<http://www.twinning.org>

<http://www.unesco.org>

Liste des abréviations

AELE	Association économique de libre-échange
CE	Commission Européenne
EEE	Espace économique européen
FEDER	Fond européen de développement régional
FSE	Fond social européen
ONU	Organisation des Nations Unies
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Résumé en tchèque

Předmětem magisterské diplomové práce je kulturní spolupráce v Evropě. Práce zkoumá význam pojmu kultura a její postavení v Evropě. Dále je zde řešena otázka důležitosti kulturního sektoru a jeho role v ekonomice EU.

Jelikož kultura představuje významný přínos v sociální i ekonomické oblasti, dala si Evropská unie za cíl podporovat kulturní rozmanitost a mezikulturní dialog. Vzhledem k různorodosti členských států, nebylo jednoduché vytvořit jednotnou kulturní politiku. Rozhodování v oblasti kultury bylo tedy ponecháno na úrovni státu a Evropská unie má jejich akce pouze doplňovat a usměrňovat. Základním dokumentem pro podporu kultury z EU se stal Evropský program pro kulturu v globalizovaném světě. Utváření kulturní spolupráce v Evropě i ve světě ovlivněno také Organizací spojených národů pro výchovu, vědu a kulturu (Unesco).

EU podporuje kulturní dění prostřednictvím svých politik a programů. Základním zdrojem pro financování kulturních projektů představují komunitární programy, především program Kultura a Media, ale i další programy, které podporují vzdělávání a rozvíjí tzv. evropské občanství. Finanční prostředky je však možné čerpat i ze strukturálních fondů v rámci regionální politiky. I když strukturální fondy nemají kulturní akce ve svých hlavních prioritách, tento způsob financování představuje přibližně 80% finanční podpory. Dalším zdrojem dotací jsou tzv. Norské fondy.

Vzhledem k povaze studovaného oboru je v další části diplomové práce rozebrána i kulturní spolupráce mezi Českou republikou a Francií. Utváření vzájemných vztahů těchto dvou zemí sahá daleko do historie. Dnes je výuka obou jazyků a vzájemné šíření kultury podpořeno v obou zemích řadou organizací.

Pro ilustraci probíraného tématu uvádí poslední kapitola diplomové práce několik praktických příkladů kulturní spolupráce ve vybraném regionu. Pro uvedení do kontextu je nejdříve představen region Vsetínsko a jeho kulturní zázemí. V tomto regionu s bohatou tradicí kulturních akcí najdeme folklorní festivaly s mezinárodní účastí a s podporou z fondů EU, projekt využívající Norského grantu a jeden začínající projekt evropské kulturní spolupráce spadajícího do programu Kultura.

ANOTACE

Autor	ADÁMKOVÁ Eva
Katedra a fakulta	Katedra romanistiky, Filozofická fakulta
Název diplomové práce	Coopération culturelle en Europe
Název práce v angličtině	Cultural cooperation in Europe
Vedoucí práce	Mgr. Aurélie Dubois
Počet stran	63
Počet znaků (bez mezer)	96 883
Klíčová slova	kultura, spolupráce, kulturní rozmanitost, kulturní politika, Evropská Unie, Evropa, kulturní projekt, folklor
Klíčová slova v angličtině	culture, cooperation, cultural diversity, cultural policy, European Union, Europe, cultural project, folklore

Anotace

Hlavním tématem této magisterské diplomové práce je kulturní spolupráce v Evropě. Dokument nejdříve definuje kulturu a její postavení v rámci Evropské unie. Dále pojednává o významu kulturního sektoru jako součásti ekonomie v Evropě. Další kapitoly se zaměřují na utváření a cíle evropské kulturní politiky, vývoj kulturní spolupráce v Evropě a podporu kultury a kulturních projektů Evropskou Unií. Čtvrtá kapitola zkoumá kulturní spolupráci a vzájemné šíření kultury mezi Českou republikou a Francií. V poslední části je pro ilustraci uvedeno několik praktických příkladů kulturních akcí a projektů s podporou EU v regionu Vsetínsko.

Anotace v angličtině

The main theme of this graduation thesis is the cultural cooperation in Europe. First of all, the document gives the definition of the culture and its status within the European Union. Secondly, the text discusses the importance of the cultural sector as an important part of the European economy. Next chapters deal with the formation of the European cultural policy and its goals, development of the cultural cooperation in Europe and the support of the culture and cultural projects from the EU. The forth chapter is concerned with the cultural cooperation between Czech Republic and France. At the end, the thesis illustrates the cultural cooperation with the support of EU on several examples from the region of Vsetín.